



« Inter-association Départementale pour l'Éducation et l'Enfance 93 »

Monsieur Stéphane TROUSSEL
Président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Rosny-sous-Bois, le 5 avril 2020

Monsieur le Président,

Comme vous ne cessez de le dénoncer, l'épidémie du Covid-19 frappe encore plus durement les habitants de la Seine-Saint-Denis. Notre département cumule des problématiques spécifiques bien connues et des inégalités territoriales qui de fait continuent actuellement de se creuser.

Et bien sûr, la crise sanitaire actuelle vient percuter durement le champ de la protection de l'enfance. Notre secteur associatif est activement mobilisé aux côtés de l'ensemble de vos services pour y faire face.

Nous saluons cette volonté et cet engagement partagés dans un esprit constant de solidarité qui se traduit par la création commune d'une plateforme départementale de mobilisation de volontaires pour l'accueil dans les établissements et services de protection de l'enfance.

Au sein de cette plateforme, prend place la « réserve éducative solidaire inter-associative » gérée par IDEE93 et alimentée par les associations de prévention spécialisée qui continuent d'assurer avec constance une veille éducative auprès des jeunes, de leurs familles et des partenaires.

Actuellement le confinement et la fermeture des établissements scolaires génèrent des tensions dans l'ensemble de nos activités : foyers, assistants familiaux et milieu ouvert. Nous avons la volonté de maintenir la mise en œuvre des missions de protection de l'enfance à la hauteur des besoins des enfants, des jeunes, de leurs familles, et des jeunes mères avec leurs tout-petits.

Afin de garder mobilisés l'ensemble de nos professionnels qui font face à un surcroît d'activité sans précédent, le Conseil d'administration d'IDEE93 souhaite vous faire connaître, par mon intermédiaire, sa position politique unanime sur nos enjeux prioritaires.

En application de l'ordonnance n° 2020-385 du 1er avril 2020 modifiant la date limite et les conditions de versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat, IDEE93 soutient le recours au versement de cette prime, défiscalisée et exonérée de cotisations et contributions sociales.

Encouragée par le gouvernement, son montant peut être modulé en faveur des salariés dont les conditions de travail sont liées à l'épidémie de Covid-19, et son versement est rendu possible jusqu'au 31 août 2020.

Notre enjeu prioritaire commun est donc de verser cette prime et de pouvoir l'annoncer rapidement pour montrer que vos paroles d'encouragement que nous relayons ou dont nous

sommes à l'initiative, sont suivies d'actes. Je vous l'avais déjà exprimé par écrit, dès le 26 mars 2020, ainsi qu'à Olivier Veber, directeur général des services, à Tania Assouline, directrice adjointe de votre Cabinet, et à Pierre Stecker, directeur enfance famille, avec lequel nous travaillons quotidiennement.

Cette dépense ainsi que les autres dépenses liées au Covid-19 et notamment celles de personnels en renfort, seront fléchées dans les comptes associatifs : certaines associations, en lien avec la DEF, ont déjà dû avoir recours à des intérimaires ou à des CDD pour d'anciens stagiaires en travail social.

En effet l'ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux ESSMS, précise le maintien des budgets de chaque activité quel que soit le mode de financement public, en cas de sous-activité et/ou de fermeture temporaire due à l'épidémie de Covid-19. En conséquence, il est important pour tout notre secteur associatif de protection de l'enfance, de recevoir votre garantie de prise en charge de ces dépenses cruciales fléchées Covid-19 dans le cadre des comptes administratifs 2020, le budget de référence demeurant le BP 2020.

Il est en effet hautement nécessaire pour les associations de sécuriser cet exercice budgétaire.

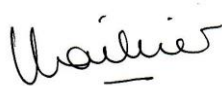
Enfin vous avez récemment remercié chaleureusement tous les acteurs de la protection de l'enfance et notamment associatifs, pour leur engagement. Maintenir la mobilisation de nos équipes constitue en effet un enjeu incontournable dans la période actuelle.

Nous vous remercions de porter une attention particulière à notre demande de reprise de l'ensemble des dépenses liées à la pandémie de Covid-19, exprimée par tout le secteur associatif et portée par IDEE93.

Dans l'attente de vous lire et demeurant à votre disposition,

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Fidèlement à vous,
Michèle ESTRAILLIER
Présidente d'IDEE93



*Immeuble Robert Schuman, 3 rue de Rome - 93110 Rosny sous Bois
Tél : 01.48.54.17.20 Fax : 09.59.20.17.84 mail : idee93@free.fr*

Récépissé de déclaration N° W931006931